



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 06 JUILLET 2021 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU GERDIL – LA VILLETTE - LA GRUVAZ

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Véronique CLEVY, Monique RACT.

Services municipaux : Karen MAZZILI, Stéphanie GUERS, Pauline BOUVIER, Gwendoline JAGOT, Marc SIROP, Franck NAZON, Laurent CLAUDEL.

En préambule de ce temps d'échange, Monsieur le Maire remercie la présence de chacun et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

L'objet central de ce temps d'échange porte sur les remédiations envisagées concernant les difficultés de circulation et de stationnement en périodes de vacances sur les secteurs du Gerdil, de la Villette et de la Gruvaz.

En effet, l'accentuation des flux de véhicules des randonneurs cherchant à se garer au plus près du sentier amenant vers le Truc et Miage crée des contraintes de circulation sur l'ensemble du secteur.

De plus, l'usage du parking par les riverains comme zone de stationnement de leur deuxième véhicule engorge rapidement cette zone de stationnement limitée à 24 h. A ce titre, il est rappelé que ce parking n'est pas privatisable et un appel au civisme est lancé par Monsieur le Maire pour maintenir ce parking dans sa fonction de stationnement à la journée.

Ainsi, sur la base du retour d'expérience de cet hiver sur le secteur du plateau de la Croix, où la municipalité a choisi pour réguler le flux de véhicules, de mettre en place un service de navettes ayant permis de convoyer 14 000 personnes sur 3 semaines, il est envisagé de tester ce même dispositif en direction du parking de la Gruvaz.

Par ailleurs ce projet s'inscrit également dans une recherche d'optimisation et une mise en cohérence des lignes "Facilibus" portées par la Commune dans un objectif de réduire ou supprimer l'usage des voitures dans les bassins d'intérêt touristique à forte fréquentation (départ des sentiers de randonnées).

Ainsi, le test de navettes électriques d'une capacité de 22 places au départ du parking du DMC et en direction du secteur du Gerdil, de la Villette, de la Gruvaz permettra un retour d'expérience sur une saison complète (17 juillet/22 août) avec un cadencement de 10 rotations/jour.

Après échange avec les habitants, ce projet retient l'attention de tous et Monsieur le Maire souhaite que les riverains puissent faire régulièrement leur retour en cas de difficultés constatées et que chacun puisse être le promoteur de cette évolution des usages des navettes auprès de son entourage.

Un effort particulier est engagé sur la communication et l'information de tous sur cette nouvelle fonctionnalité de transport à destination des besoins sociaux des écarts, plutôt que du Centre-ville.

Plusieurs remarques sont suggérées par l'assemblée, dont :

- Définir une terminologie commune du nom "La Gruvaz" qui sert parfois à désigner un arrêt précis ou un périmètre géographique plus large, sans que les deux terminologies ne se recoupent cadastralement.
- Orienter l'information des navettes vers les restaurateurs d'altitude et notamment les refuges de Miage et du Truc.
- Information aux points d'arrêts à renforcer (horaires, lignes,...)

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com – mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

- Utiliser l'ancien pont des Crouets, comme zone de parking d'appoint.

A la demande d'un riverain, Monsieur le Maire demande à la Police Municipale de veiller à la cohérence du maintien d'un panneau parking au lieu-dit le Gerdil qui s'avère être une zone dangereuse.

En complément de ce projet qui retient pleinement un avis favorable des habitants de ce secteur, un point est présenté sur l'avancée des travaux de la centrale hydro-électrique du torrent de Miage et du déploiement de la fibre optique.

Monsieur le Maire précise que les travaux de la centrale hydro-électrique débuteront en septembre 2021 et qu'un blondin sera installé entre l'ancien pont des Crouets et Miage pour le transport des matériaux et matériels. Cette solution technique a été retenue de façon à éviter l'usage de l'hélicoptère tel qu'envisagé par la société Quadran dans son étude préliminaire. De plus, une étude technique est en cours de finalisation pour la pose éventuelle d'une colonne d'eaux usées en parallèle de la colonne d'hydro-électricité.

Concernant le déploiement de la fibre optique, Monsieur le Maire précise que la commune ne bénéficie pas de planning précis sur le sujet et rappelle que ces travaux sont sous maîtrise d'ouvrage du SYANE. Il est également précisé que conformément au PLU en vigueur, il n'est pas envisageable de poser de lignes en aérien.



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX